

Visite de Michael Schöllhorn :

La visite a été bénéfique. Il a bien explicité la priorité du programme A321 XLR (investissement indispensable de la 5^e ligne démonstrateur). Il a dit qu'il ne remettait pas en cause la place de l'établissement de Saint-Nazaire pour les 10 ans à venir.

Activité partielle globale site :

Semaine 21 : 22%

Semaine 22 : 28%



Cadences :

A320 : Programme DK reste le même : cadence 40 jusqu'à fin du 1^{er} trimestre 2021 puis cadence 45 à compter du 2^e trimestre 2021. Le programme prend ensuite 5 points de cadence par trimestre. Un état d'avancement sera fait en septembre.

A330 : cadence 2

A350 : cadence 6 stabilisée pour 2021

A400M : la cadence reste identique (0,8)

Promotions

BAND VB (appelé en France IIIB) → NOUVEAU PROCESSUS :

Une approche en 3 parties :

1. **Parcours de développement de l'employé** : défini avec le Manager et le HRBP
2. **Entretiens croisés** (avec Managers et HRBP's d'autres fonctions) : organisés pour valider la bonne acquisition des compétences et obtenir des feedbacks.
3. **Functional Readiness Review** : le site de Saint-Nazaire présente les candidats qui répondent aux attentes en terme de compétences techniques, performances et leadership. Au terme du parcours, le Manager aura la responsabilité de la décision finale de la promotion.

Avis CFE-CGC : Depuis plusieurs années la CFE-CGC défendait la suppression des assessment IIIB au profit d'un processus de développement harmonisé au sein du Groupe. La demande CFE-CGC a été entendue, le nouveau dispositif sera mis en place avant la fin de l'année.

FNE - Formation pendant l'activité partielle

LES MODALITES DE FORMATION EN PERIODE D'INACTIVITE

L'accès à la formation pendant l'inactivité peut se faire soit à l'initiative du salarié, soit à l'initiative de son manager

Les bénéfices attendus sont :

- Développement des compétences des collaborateurs pendant leur période d'inactivité
- Préservation du temps d'activité pour la production
- Contribution au challenge économique auquel Airbus est actuellement confronté via le financement des heures de formation par l'allocation de chômage partiel et éventuellement le financement des coûts pédagogiques pour les formations éligibles FNE*

INITIATIVE DU SALARIE

L'inactivité est une opportunité pour les salariés de développer leurs compétences en utilisant le temps rendu disponible pour de la formation via :

- **Utilisation de l'offre digitale MyPulse**, accessible depuis chez eux. Seul l'accès à MyPulse Learning est autorisé en période d'inactivité. L'accès à MyPulse Learning peut se faire hors connexion au réseau, comme indiqué ci-dessous
- **Un projet de formation, VAE ou bilan de compétence financé par leur Compte Personnel de Formation (CPF)**

Focus p4

Le salarié n'a aucune obligation d'informer l'entreprise de ces actions de formation qui relèvent d'une démarche personnelle.

Comment accéder à MyPulse sans VPN ?

1. Entrer l'adresse "airbus.onelogin.com" dans votre navigateur (sur votre PC Personnel, ou sur votre PC professionnel hors connexion VPN)
2. Complétez votre adresse mail Airbus et saisissez votre mot de passe Windows
3. Acceptez la notification de connexion envoyée à l'appareil associé à votre compte Onelogin.

INITIATIVE DU MANAGER

La loi autorise la formation des salariés pendant leurs périodes d'inactivité à l'initiative du manager sous les conditions du volontariat des salariés.

Ce volontariat doit être formellement exprimé et conservé.

Focus p3

FNE

* Le FNE (fond national pour l'emploi) Formation est un dispositif dont l'objectif est d'aider les entreprises à faire face aux impacts de la crise Covid19. Il permet de financer des actions de formation éligibles pour nos salariés.

Le dispositif de financement FNE sera utilisé en priorité pour financer les formations prévues dans le cadre du plan formation.

L'utilisation du dispositif FNE est à l'initiative exclusive de l'employeur.

Avis CFE-CGC : Compte-tenu du budget, le nombre de salariés pouvant bénéficier de FNE sera limité. Si vous êtes intéressé manifestez vous rapidement auprès de votre manager et/ou HRBP et soumettez vos propositions.

UTILISER SON CPF POUR SE FORMER PENDANT LES PERIODES D'INACTIVITE

PRINCIPES

Le CPF peut être utilisé pour suivre des formations **qualifiantes** et **diplômantes répertoriées** dans le RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

- Chaque salarié acquiert un droit de **500€ par an** sur son compte CPF plafonné à 5000€.
- Ce solde est consultable via le site internet ou l'application moncompteformation.gouv.fr

Le **VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience)** permet au salarié d'acquies un diplôme, titre professionnel ou certification agréé par l'Etat en validant l'expérience acquise.

- La **durée du congé VAE est de 24 heures maximum**. Ces heures se répartissent généralement sur plusieurs semaines.
- A l'initiative du salarié, la demande de VAE se fera via le dispositif CPF et selon ses règles de financement.

Le **Bilan de Compétences** permet à chacun d'analyser ses **compétences professionnelles et personnelles**, tout autant que ses motivations/aspirations.

- Permet de **définir un projet professionnel** ainsi que des solutions de formation si besoin.
- La **durée du bilan de compétences est de 24 heures maximum**. Ces heures se répartissent généralement sur plusieurs semaines.
- A l'initiative du salarié, la demande de Bilan de Compétences se fera

CONDITIONS

- Pour toutes ces dispositifs le salarié doit disposer d'un numéro de **sécurité sociale français**
- **CPF** : Le salarié doit disposer d'un solde positif sur son **compte CPF**.
- **VAE** : Le salarié doit justifier d'une expérience professionnelle d'un an en rapport avec la certification visée pour prétendre à une VAE.
- **Bilan de compétences** : Le salarié doit disposer d'un numéro de sécurité sociale français et d'un solde positif sur son compte CPF.

DEMARCHES

- Création du compte moncompteformation.gouv.fr
- Montage du dossier par le salarié via le site ou l'application moncompteformation.gouv.fr
- **Report des heures DIF à effectuer sur le Compte personnel de formation avant le 31 décembre 2020 sur le site moncompteformation.gouv.fr (cf Backup)**

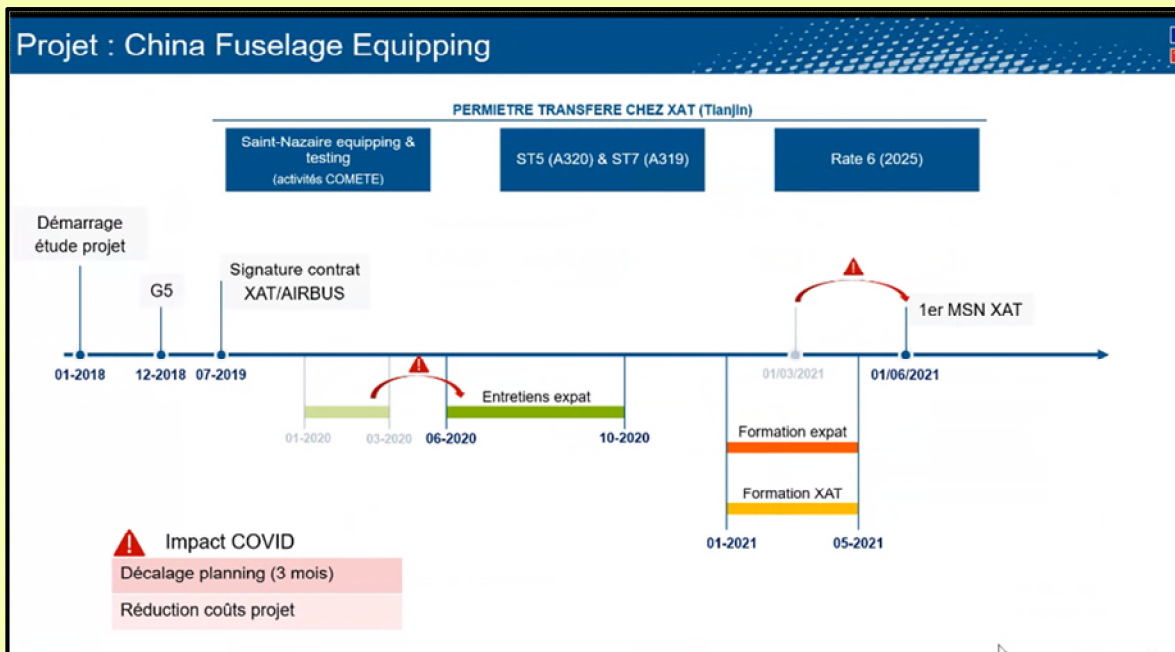
POUR ALLER PLUS LOIN

- Vous pouvez adresser vos questions par mail aux adresses suivantes :
cpf.info@airbus.com
info.vae@airbus.com
info.bilan.compentence@airbus.com

La CFE-CGC demande qu'une information soit faite auprès de tous les salariés.

La CFE-CGC regrette la non-intégration des VAE et Bilans de compétences (accessibles via CPF) : outils indispensables lors d'un changement de métiers ou évolution professionnelle

PROJET CHINE : Décalage de 3 mois



*Le projet est retardé de quelques mois.
Les salariés qui ont postulé pour un départ dans le cadre de ce projet seront rapidement contactés.*

La CFE-CGC les encourage à se manifester auprès de leur HRBP.

L'AÉRONAUTIQUE DANS LES PAYS DE LOIRE

La filière aéronautique regroupe environ 300 établissements et 27 500 salariés répartis dans l'ensemble des départements ligériens

Localisation des établissements industriels de la filiale aéronautique*
dans les Pays de la Loire

≈ 300 établissements
≈ 27 500 salariés (hors intérim)



Source : Base établissements ORCI

* Établissements réalisant tout ou partie de leur chiffre d'affaires dans la filière aéronautique

Avis CFE-CGC :

La filière aéronautique dans les Pays de la Loire doit rester une filière d'excellence.

Des investissements massifs démontreront la volonté de garder une filière aéronautique forte en Pays de la Loire.

La CFE-CGC a donc rencontré et alerté les politiques locaux pour que les Pays de la Loire ne soient pas oubliés dans la redistribution des 15 milliards d'euros que le gouvernement français a mis sur la table pour sauver l'Aérien.